



Annexe pour la mise à disposition d'un équipement sportif, de son matériel et du personnel de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Direction Roissy Pays de France : Sport

Équipement mis à disposition : XX

Communauté d'agglomération : Personne à contacter : XX

Cocontractant : XX

Représentant : XX

Adresse cocontractant : XX

Cocontractant : personne à contacter : XX

Matériel ou personnel mise à disposition :

Surveillance des bassins : Oui Non

Bureau Oui Non

Autre : XX

Créneaux d'utilisation (pendant la période scolaire) :

- Selon planning défini avec les CPC (Natation scolaire) ;
- Centres de loisirs sur réservation auprès du responsable d'équipement ;
- Lundi 17h00 à 20h00 [Bassin de 25M] ;
- Mardi 18h00 à 21h00 [ensemble des Bassins] ;
- Autre : XX

Date de la mise à disposition (MAD) : XX

Date de fin de la mise à disposition : XX

Tarif : La mise à disposition de l'équipement est consentie à titre gracieux ou aux tarifs en vigueur en référence à la délibération du conseil communautaire numéro n°DB22.252 du 24 novembre 2022.

Accès : Les clefs et code de l'alarme sont remis au cocontractant : Oui Non

Règlement intérieur : Le cocontractant certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement sportif.

Assurance : Le cocontractant atteste avoir fourni à Roissy Pays de France son attestation d'assurance responsabilité civile.

Fait à Roissy-en-France, le XX

Pour le cocontractant,
Qualité du représentant,

Nom du représentant

Pour Roissy Pays de France,
Le Président et par délégation,
La vice-présidente en charge des sports et des équipements
sportifs,

Michèle CALIX